

Conseils pour les entreprises 2

Cadres légaux et fiscaux - Démarches administratives - Groupements professionnels

Vous trouverez ici une vue d'ensemble des cadres légaux et fiscaux applicables aux entreprises ; des démarches de constitution d'entreprises et de demande de visa « investisseur » long séjour ainsi que des organisations professionnelles existantes à Madagascar.

Cadres légaux et fiscaux

CADRE LEGAL

Le cadre juridique de l'entreprise à Madagascar a beaucoup de similitudes avec le droit français, tout en étant souvent moins contraignant. Par exemple, la SARL n'a pas de capital minimum. Le capital, librement déterminé par les statuts, n'est pas, comme en France, bloqué sur un compte séquestre pendant les formalités de création et **SOCIETE ANONYME (SA)** d'immatriculation.

CADRE FISCAL

Le régime fiscal des entreprises est comme suit :

- CA < 200 000 000 Ar = Impôt synthétique au taux de 5% du CA
- CA entre 200 000 000 Ar et 400 000 000 Ar = régime de l'Impôt sur le Revenu au taux de 20 % du résultat imposable
- CA > 400 000 000 Ar = régime de la TVA au taux normal de 20% et IR au taux de 20% du résultat imposable.

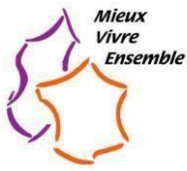
Les dividendes versés aux personnes physiques sont exonérés d'impôts et les salaires font l'objet d'un prélèvement à la source avec un taux progressif par tranche de 0 à 20%.

En optant pour la SARL, la rémunération des associés-gérants majoritaires n'est pas considérée comme un salaire mais est soumise à l'Impôt sur le Revenu avec un abattement actuellement de 4 200 000 ariary. Dans ce cas, les rémunérations, émoluments et avantages en nature sont pris en compte. **Dans le cas d'une SA**, la rémunération des administrateurs est soumise à l'IRCM au taux de 20%. Il en est de même pour les intérêts des comptes courants (SARL et SA).

Zone franche : Le régime de zone franche (industrielle ou de services) procure des avantages fiscaux (IR réduit à 10%) et des conditions d'opérations plus souples notamment en matière de contrôle des changes. Ce régime peut être attribué aux entreprises exportatrices qui sont alors très limitées dans leur possibilité de vendre sur le marché local. Les entreprises de zone franche restent soumises au droit du travail malgache.

QUELQUES CONDITIONS D'EMPLOI DE BASE A MADAGASCAR

Le temps de travail est limité à 40h/semaine, le salaire minimum est révisé chaque année et les congés payés sont de 5 semaines par an.



Conseils pour les entreprises 2

Cadres légaux et fiscaux - Démarches administratives - Groupements professionnels

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET D'ENTREPRISES (ENREGISTREMENT AUPRES DE L'EDBM)

Entreprise individuelle

Informations à fournir	Pièces à fournir
Nom de l'entreprise Activités Date de début d'activité	2 photocopies de la Carte Nationale d'Identité légalisées du gérant 2 certificats de résidence du gérant 4 exemplaires de Contrat de bail du local pour l'entreprise 2 plans de repérage visés par le Fokotany

Sociétés

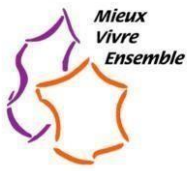
Informations à fournir	Pièces à fournir
Nom de la Société Gérant et Type juridique de la société - Capital - 3 Copies de la Carte Activités malgache) ou 4 Date de début d'activité	co-gérant : 2 certificats de résidence (mois de 3 mois) d'Identité Nationale (si gérant Copies de passeport avec Visa long séjour (si étranger résident) Associé : - 1 certificat de résidence - 1 Copie de la Carte d'Identité Nationale (si malgache) ou 4 Copies de passeport avec Visa long séjour (si étranger) - 5 exemplaires de Contrat de bail du local pour l'entreprise - 2 pièces justificatives intégrales selon le cas du bailleur (acheteur, locataire, propriétaire...) - 2 plans de repérage visés par le Fokotany



Avant de déposer un dossier de création d'entreprise à l'EDBM, voir liste des activités règlementées qui nécessitent une demande d'autorisation préalable délivrée par le Ministère concerné

FORMALITES « VISA INVESTISSEUR » (LONG SEJOUR)

La constitution d'une entreprise ou société commerciale par une personne étrangère ouvre la voie à une demande de visa investisseur.



Conseils pour les entreprises 2

Cadres légaux et fiscaux - Démarches administratives - Groupements professionnels

2 étapes:

- Demande de **visa transformable** auprès de l'Ambassade de Madagascar en France ([liste des documents nécessaires](#)).

Coût : 49€

- Transformation du visa transformable en **visa long séjour** à Madagascar ([liste des documents nécessaires](#))

Coûts :

Droits de visa payables au service « fiscalité » de l'EDBM et droits de résident payables en ariary en espèces, par chèque ou virement bancaire.

VISA LONG SEJOUR

<i>Durée de séjour obtenu</i>	<i>Droits de visa de séjour</i>	<i>Droits de délivrance des cartes de résidents</i>
+ 3 mois à 1 an	150 000 Ariary	300 €
1 à 2 ans	150 000 Ariary	400 €
2 à 3 ans	150 000 Ariary	533,57 €
3 à 5 ans	200 000 Ariary	609,80 €
5 à 10 ans	250 000 Ariary	838,47 €
Définitive	250 000 Ariary	300 €
Duplicata	150 000 Ariary	300 €



Carte d'Identité des Professionnels Etrangers Non-Salariés (CIPENS) : La CIPENS est obligatoire pour tous les travailleurs étrangers à leur compte (dont associés gérants majoritaires des sociétés et entrepreneurs individuels). De fortes amendes sont appliquées en cas de retard de renouvellement. Elle est délivrée pour la première fois pour un an contre une somme de 200 000Ar. Le premier renouvellement est valable pour deux ans à un coût de 400 000Ar. Le second est délivré pour 3 ans en échange de 600 000Ar. La demande se fait après l'immatriculation de l'entreprise concernée.

DEMARCHES DOUANIERES

Des membres de l'association ont évoqué des difficultés rencontrées lors du passage en douane de l'artisanat malgache destiné à l'exportation (tous les cartons réalisés par le client ont été déballés et les marchandises mélangées dans la poussière). Il est conseillé d'adhérer une association d'exportateurs adhérente du [Groupement des Entreprises de Madagascar](#) (GEM) pour bénéficier d'une aide à moindre coût car sa taille ne justifierait pas son adhésion directe à cet organisme.

Des questions ? Contactez-nous à permanence@mieuxvivre-ensemble.fr ou au 034 22 590 46

Mise à jour le 26 juillet 2023

Conseils pour les entreprises 2

Cadres légaux et fiscaux - Démarches administratives - Groupements professionnels

Groupements professionnels

Les

(GEM)
faire



organisations professionnelles sont nombreuses à Madagascar. Parmi les principales on trouve :

Le [groupement des entreprises de Madagascar](#)

dont la mission est de définir, mettre en œuvre et connaître une politique de développement des entreprises, au bénéfice de l'intérêt général, de

tous ceux qui y travaillent, des investisseurs et des consommateurs ; de faire prévaloir

les conditions générales d'efficacité et de liberté les plus favorables à cet effet ; et de mener avec les adhérents une action commune en vue de favoriser le progrès économique et social du pays.

Le [Groupement des Entreprises Franches et Partenaires](#) (GEFP)

dont la mission est de promouvoir le développement des Zones et

Entreprises Franches (ZEF) à Madagascar et de coordonner les

actions sociales et technico-économiques des Groupements et

Associations de ZEF et de leurs partenaires.



Le [Syndicat des Industries de Madagascar](#) (SIM) dont la mission est de promouvoir et

assurer le développement harmonieux du secteur industriel dans le respect des valeurs de bonne moralité et d'éthique professionnelle reconnues

[L'Association Malagasy des Investisseurs en Capital](#)

(AMIC) a pour premier objectif de promouvoir



L'entrepreneuriat à Madagascar et son rôle moteur dans l'économie. Les priorités du bureau sont :

(1) le réseautage (organisation d'événements, etc.), (2) la participation à des

manifestations/séminaires cibles, (3) la collecte et la fourniture d'informations de qualité à des

entrepreneurs et/ou créateurs d'entreprises à la recherche de financement et (4) le financement

de recherches ou de formations par la mise en place d'une Fondation de l'Entrepreneuriat La liste de

l'ensemble des organisations professionnelles est accessible [ici](#).

Des questions ? Contactez-nous à permanence@mieuxvivre-ensemble.fr ou au 034 22 590 46

Mise à jour le 26 juillet 2023